

25 juin 2018

Original: anglais

(18-3965) Page: 1/2

## Comité des obstacles techniques au commerce

## **NOTIFICATION**

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.6.

1. Membre notifiant: BOTSWANA

Le cas échéant, pouvoirs publics locaux concernés (articles 3.2 et 7.2):

2. Organisme responsable:

Ministry of Investment Trade and Industry (Ministère de l'investissement, du commerce et de l'industrie)

Private Bag 004

Gaborone

Téléphone: (+267) 3601200

Les nom et adresse (y compris les numéros de téléphone et de fax et les adresses de courrier électronique et de site Web, le cas échéant) de l'organisme ou de l'autorité désigné pour s'occuper des observations concernant la notification doivent être indiqués si cet organisme ou cette autorité est différent de l'organisme susmentionné:

Botswana Bureau of Standards (Office de normalisation du Botswana)

Private Bag BO 48

Gaborone Botswana

Téléphone: (+267) 3903200 Fax: (+267) 3903120

Courrier électronique: infoc@hq.bobstandards.bw

- 3. Notification au titre de l'article 2.9.2 [X], 2.10.1 [ ], 5.6.2 [ ], 5.7.1 [ ], autres:
- 4. Produits visés (le cas échéant, position du SH ou de la NCCD, sinon position du tarif douanier national. Les numéros de l'ICS peuvent aussi être indiqués, le cas échéant): Environnement. Protection de la santé. Sécurité (Vocabulaires) (ICS 01.040.13)
- 5. Intitulé, nombre de pages et langue(s) du texte notifié: BOS ISO 374-1:2016. Protective gloves against dangerous chemicals and micro-organisms Part 1: Terminology and performance requirements for chemicals (Gants de protection contre les produits chimiques dangereux et les micro-organismes Partie 1: Terminologie et exigences de performance pour les risques chimiques), 12 pages, en anglais
- **6. Teneur:** La partie de la norme ISO 374 notifiée spécifie les exigences relatives aux gants de protection servant à protéger l'utilisateur contre les produits chimiques dangereux et définit les termes à utiliser.
- 7. Objectif et justification, y compris la nature des problèmes urgents, le cas échéant: Information des consommateurs, étiquetage; prévention de pratiques de nature à induire en erreur et protection des consommateurs; protection de la santé ou de la sécurité des personnes; protection de l'environnement; exigences en matière de qualité

## 8. Documents pertinents:

- EN 374-2:2014. Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes dangereux Partie 2: Détermination de la résistance à la pénétration
- EN 374-4:2013. Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes Partie 4: Détermination de la résistance à la dégradation par des produits chimiques
- EN 420:2009. Gants de protection Exigences générales et méthodes d'essai
- EN 16523-1:2015. Détermination de la résistance des matériaux à la perméation par des produits chimiques Partie 1: Perméation par un produit chimique liquide dans des conditions de contact continu
- 9. Date projetée pour l'adoption: 28 décembre 2018Date projetée pour l'entrée en vigueur: 28 juin 2019
- 10. Date limite pour la présentation des observations: 24 août 2018
- 11. Entité auprès de laquelle les textes peuvent être obtenus: point d'information national [X] ou adresse, numéros de téléphone et de fax et adresses de courrier électronique et de site Web, le cas échéant, d'un autre organisme:

Botswana Bureau of Standards Private Bag BO 48 Gaborone Botswana

Téléphone: (+267) 3903200 Fax: (+267) 3903120

Courrier électronique: infoc@hq.bobstandards.bw